

## Les ressources financières 2022-2023

L'élaboration du budget de la MRC d'Antoine-Labelle est un processus s'échelonnant sur plusieurs mois. Une première rencontre d'orientations budgétaires à laquelle sont invité.e.s tous.les maire.sse.s du territoire, tenue en septembre, permet de déterminer les nouvelles orientations souhaitées par le conseil de la MRC pour l'année à venir et à prendre en compte dans l'élaboration du budget. Une fois le budget préliminaire établi, une rencontre avec le comité administratif permet aux membres de recommander le document en prévision d'une rencontre ultérieure avec le conseil de la MRC. Cette dernière regroupant tous.les maire.sse.s permet à ceux-ci de prendre connaissance de l'ensemble du budget et permet de finaliser le dossier, afin de l'adopter au conseil de la MRC suivant.

### Budget MRC

Le budget 2022 de la MRC totalisait 10 477 417 \$, dont 3 288 879 \$ (31,4 %) étaient à la charge des municipalités, alors que le budget 2023 totalise une somme de 11 744 010 \$, dont 3 575 974 \$ (30,45%) correspondent aux quotes-parts des municipalités et 8 168 036 \$ sont financés par différents services rendus et programmes gouvernementaux, incluant l'affectation du surplus anticipé de 2022 de 576 594 \$.

Les quotes-parts totales des municipalités subissent une augmentation de 8,73 %, incluant l'augmentation des quotes-parts destinées au Centre local de développement d'Antoine-Labelle (CLDAL) exposée ci-dessous. La participation financière à ces quotes-parts totales attribuable à chaque municipalité varie selon sa richesse foncière. Ainsi, le taux d'augmentation pour 2023 est supérieur au taux moyen d'augmentation des cinq dernières années qui s'explique par l'augmentation importante de l'indice du prix à la consommation (IPC) pour l'année 2022.

Via les quotes-parts des municipalités, la MRC verse un montant de 439 910 \$ au CLD, afin de contribuer au maintien de son fonctionnement, en plus d'un montant de 169 190 \$ (identique à 2022) pour la réalisation de son mandat de promotion touristique. Ces montants représentent 17,03 % des quotes-parts de 2023 (17,88 % en 2022). Des sommes de 67 000 \$ pour les bureaux d'accueil touristique et 80 000 \$ afin de prioriser des actions pour le développement économique de la région, suivant l'exercice de planification Synergie 17-21 sont quant à elles puisées à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR) du MAMH. Également, le CLD recevra de la MRCAL une somme de 200 000 \$ pour la réalisation du mandat Accès Entreprise Québec et 26 520 \$ pour la coordination du projet Signature et innovation de la MRCAL provenant de l'entente Fonds régions et ruralité – Volet 3 (FRR) du MAMH.

Sur les comptes de taxes des municipalités locales, le coût des quotes-parts représente 0,0597 \$ du 100 \$ d'évaluation (0,0621 \$ en 2022), dont 0,0102 \$ est redistribué au CLD.

Revenus		2023	2022
30,4 %	Contribution des municipalités	3 575 974 \$	3 288 879 \$
20,4 %	Transferts de droit - Fonds développement du territoire (FDT)	2 400 774 \$	2 026 448 \$
7,9 %	Revenus provenant des délégations de gestion (TPI, baux et fonds des parcs régionaux)	922 781 \$	898 087 \$
4,2 %	Services rendus aux municipalités, autres organismes et revenus autres	489 158 \$	783 380 \$
4,5 %	Subvention ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (PADF)	522 748 \$	522 748 \$
3,4 %	Transferts de droit - Redevances des ressources naturelles (pacte fiscal)	396 387 \$	386 945 \$
19,2 %	Autres subventions	2 250 471 \$	1 431 844 \$
4,9 %	Affectation de surplus	576 594 \$	545 560 \$
3,1 %	Revenus de la cour municipale (incl. la cotisation annuelle / entente)	367 048 \$	327 736 \$
1,1 %	Loyers (édifice Émile-Lauzon, P'tit Train du Nord et gares)	135 391 \$	128 554 \$
0,9 %	Revenus frais de gestion - Délégation de gestion (baux, TPI et restauration)	106 684 \$	137 236 \$
<b>100 %</b>	<b>Revenus totaux</b>	<b>11 744 010 \$</b>	<b>10 477 417 \$</b>

Dépenses		2023	2022
32,0 %	Administration générale, restauration et greffe	3 756 709 \$	1 984 044 \$
14,6 %	Service de l'évaluation foncière	1 713 305 \$	1 627 849 \$
11,8 %	Promotion et développement économique	1 384 937 \$	1 300 781 \$
7,8 %	Délégation de gestion (fonds TPI, baux et fonds des parcs régionaux)	920 781 \$	898 087 \$
10,1 %	Aménagement, urbanisme et zonage	1 186 132 \$	1 051 619 \$
8,3 %	Loisirs et culture - P'tit Train du Nord et gares	972 998 \$	1 431 287 \$
4,4 %	Service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN)	520 748 \$	515 948 \$
- %	Service d'ingénierie	- \$	386 463 \$
1,9 %	Frais de financement et remboursement de la dette	227 837 \$	214 096 \$
2,9 %	Cour municipale	336 208 \$	299 256 \$
0,9 %	Patrimoine immobilier	105 018 \$	135 600 \$
1,9 %	Politique culturelle (agent et entente de développement)	220 846 \$	214 073 \$
1,2 %	Transport collectif et identification territoriale	137 000 \$	137 000 \$
0,8 %	Hygiène du milieu, santé et bien-être	88 981 \$	99 738 \$
0,9 %	Schéma couverture de risques en incendie	105 760 \$	97 426 \$
0,3 %	Loisirs et culture - Contribution à des organismes	40 750 \$	40 750 \$
0,2 %	Dépenses d'investissement	26 000 \$	43 400 \$
<b>100 %</b>	<b>Dépenses totales</b>	<b>11 744 010 \$</b>	<b>10 477 417 \$</b>

## Budget TNO

Le budget 2022 des territoires non organisés (TNO) présentait une augmentation globale des dépenses de 10,62 % et la taxe foncière générale était de 0,42737 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Le budget 2023 pour les TNO présente une augmentation globale des dépenses de 6,06 %. Ces augmentations sont justifiées par l'accroissement des services rendus par la MRC en matière d'aménagement du territoire, d'administration et en sécurité civile, en plus de l'inflation. Aussi, en raison de la modification de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un nouveau règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles sera en vigueur en 2023. C'est pourquoi les propriétaires d'immeubles en TNO et les zecs seront tarifés pour l'utilisation des lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI). Le taux de la taxe foncière générale est augmenté à 0,43957 par 100 \$ d'évaluation.

Revenus		2023	2022
53,8 %	Taxes et tarification de services	562 402 \$	395 942 \$
24,9 %	Transfert de droit (péréquation) et compensation terres publiques	261 058 \$	263 189 \$
12,2 %	Affectation de surplus *	127 806 \$	154 158 \$
2,7 %	Taxes sur immeubles du gouvernement du Québec (compensation)	28 359 \$	66 900 \$
5,3 %	Services rendus à la MRC – Évaluation foncière, baux et P'tit Train du Nord	54 995 \$	51 280 \$
- %	Autres subventions	- \$	50 000 \$
1,0 %	Revenus d'intérêts	10 600 \$	4 000 \$
0,1 %	Imposition de droits (permis)	1 000 \$	1 000 \$
<b>100 %</b>	<b>Revenus totaux</b>	<b>1 046 220 \$</b>	<b>986 469 \$</b>

\* Excluant la réserve de 272 000 \$ pour l'entretien de chemins et de ponts, LETI et imprévus.

Dépenses		2023	2022
44,1 %	Aménagement, urbanisme et zonage	461 265 \$	430 330 \$
20,9 %	Administration générale	218 631 \$	210 396 \$
6,6 %	Transport (réfection de chemins et de ponts)	69 399 \$	66 281 \$
5,8 %	Sécurité publique - Contribution à la Sûreté du Québec	61 176 \$	58 319 \$
5,8 %	Hygiène du milieu - Entretien des sites d'enfouissement	61 000 \$	105 000 \$
7,5 %	Dépenses d'investissement (agrandissement LETI, clôture et autres investissements)	77 000 \$	47 000 \$
3,4 %	Évaluation foncière (quote-part MRC)	35 096 \$	27 210 \$
3,6 %	Sécurité publique - Autres ententes	37 899 \$	19 514 \$
1,7 %	Développement économique et tourisme	17 922 \$	15 818 \$
0,6 %	Protection de l'environnement et cours d'eau	6 469 \$	6 345 \$
0,0 %	Loisirs et culture (exposition archéologique et projets campings)	363 \$	256 \$
<b>100 %</b>	<b>Dépenses totales</b>	<b>1 046 220 \$</b>	<b>986 469 \$</b>